



## Vente en usufruit suite à succession

Par **Lisa steph**, le **02/08/2023 à 14:04**

Bonjour

Suite au décès de ma mère , mon père a garder l'usufruit d'un appartement mais nous l'a donné à mon frère et moi .

Soucis .. mon frère ne nous parle plus et mon père veux vendre l'appartement ! Comment faire ? Car il ne veux pas vendre ..

merci de vos retours

Par **Cousinnestor**, le **02/08/2023 à 14:30**

Hello !

Votre père ne peut pas "vouloir vendre" ce bien puisqu'il n'en est pas propriétaire ! Par contre il peut vendre son usufruit...

Reste donc votre problème **Lisa** : vendre alors que votre frère ne veut pas. J'imagine que vous êtes en indivision à 50/50. Vous n'avez qu'une solution, c'est de vous tourner vers la justice pour faire vendre votre nue-propriété "de force" (aux enchères alors).

Mais avez-vous proposé à votre frère d'acheter votre part d'indivision ? Et votre père (ou son éventuel acheteur) restera l'usufruitier de ce bien.

A+

Par **youris**, le **02/08/2023 à 16:28**

bonjour,

je confirme la réponse précédente, indiquez à votre père qu'il ne peut pas vendre la nue propriété qui ne lui appartient plus.

mais il peut vendre son usufruit (art.595 al.1 du code civil)

salutations